

AR Prefecture

005-210501078-20230330-18\_2023-DE

Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Délibération n°18-2023

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MARS 2023

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 23/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le trente mars à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

**Sont présents :** ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc,

**Absents représentés :** Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD

**Absent non représenté non excusé :** BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

**Objet :** FINANCES/ DECISIONS BUDGETAIRES :

**BUDGET PRINCIPAL**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - Exercice 2022**

Mr Clément BAROLLE, chef par intérim du comptable Public de Briançon

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Madame le maire expose :

Vu le compte de gestion rendu par Mr Clément BAROLLE, chef par intérim du comptable Public de Briançon pour le budget principal ;

Vu le détail des opérations de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné ;  
Considérant que la comptabilité de Mr Clément BAROLLE, chef par intérim du comptable Public de Briançon est régulière et n'a donné lieu à aucune observation :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**Emet un avis favorable sur le Compte de Gestion dressé par Mr Clément BAROLLE, chef par intérim du comptable Public de Briançon pour l'exercice 2022, dont le résultat est synthétisé comme suit :**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	405 936,81	940 525,73	1 346 462,54
Titres de recette émis (b)	176 956,33	566 614,58	743 570,91
Réductions de titres (c)		38 884,63	38 884,63
Recettes nettes (d = b - c)	176 956,33	527 729,95	704 686,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	405 936,81	940 525,73	1 346 462,54
Mandats émis (f)	205 772,61	415 954,45	621 727,06
Annulations de mandats (g)		1 700,75	1 700,75
Depenses nettes (h = f - g)	205 772,61	414 253,70	620 026,31
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		113 476,25	84 659,97
(h - d) Déficit	28 816,28		

**Dit que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture  
Le 05 avril 2023  
De la publication le 05 avril 2023

Fait à Puy Saint André le 30 mars 2023  
Le Maire  
Estelle ARNAUD

